

Renforcement des structures et du fonctionnement du Centre de Recherche Juridique et Judiciaire (CRJJ) en vue d'une mise en œuvre optimale de ses missions de recherche et d'expertise pour mieux légiférer

Renforcement des capacités opérationnelles de l'ALGEX en matière de Commerce Extérieur

Renforcement du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine (IGAO)

Renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de les rapprocher des standards européens et internationaux (DSV)

Mise à niveau des laboratoires de l'Institut National de la Médecine Vétérinaire aux standards européens et internationaux (INMV)

P3A III

Seize (16) projets de jumelage, sont mis en œuvre durant la III^{ème} phase du P3A (2014 - 2017)

Jumelages Clôturés

Appui à l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) pour l'amélioration de ses capacités opérationnelles et la mise en œuvre du Système national d'Information Environnementale (SIE)

Appui au Centre National de Prévention et de Sécurité Routière (CNPSR) pour un renforcement significatif de la sécurité routière

Renforcement des structures, pouvoirs et compétences de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) en tant qu'Autorité Nationale de Régulation

Appui à la Direction Générale des Impôts pour améliorer ses performances

Jumelages en cours de mise en œuvre

Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP1) dans la mise en place de systèmes d'aide à la décision pour la gestion du réseau routier et des ouvrages d'art

Accompagner l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP2) dans l'amélioration des techniques d'aménagement et d'homologation liées à la sécurité routière et aéroportuaire

Renforcement des capacités institutionnelles de la Cour des Comptes en matière de contrôle juridictionnel, d'exécution de la loi de finances et de la qualité de la gestion

Appui au renforcement de l'administration pénitentiaire en accord avec les normes internationales en vue de l'amélioration des conditions de détention et de la réinsertion des détenus

Appui au Ministère de l'Industrie et des Mines dans sa stratégie d'innovation industrielle

Contribuer à l'amélioration de la performance de l'Inspection Générale des Finances dans une vision de passage au contrôle de gestion et de performance

Appui au MPTIC dans la mise en place d'un écosystème favorisant le développement des TIC en Algérie

Appui au renforcement des capacités des services de la Protection Civile

Mise en place d'un cadastre multifonctionnel

Appui Institutionnel au dispositif de collecte, d'analyse et de promotion de l'Information pour la protection des Consommateurs » Direction de la qualité et de la consommation –DQC-

Appui au Ministère des Ressources en Eau dans sa Politique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Appui au renforcement des capacités du Ministère de la Solidarité Nationale dans sa stratégie globale pour favoriser l'insertion des personnes en situation de Handicap dans le milieu du Travail

P3A IV

Dix (10) jumelages ont été initiés au profit des secteurs suivants :

- Finances (Douanes, Prospective, Comptabilité)
- Travaux Publics et Transports
- Emploi
- Agriculture (Forêts, Phyto-Sanitaire)
- Intérieur et Collectivités Locales
- Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique

Pour plus d'informations

Unité de Gestion du Programme (UGP)

Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger

Tél.: +213 (0) 21 21 94 01/02

Fax: +213 (0) 21 21 21 04 12

Email: info@p3a-algerie.org

Délégation de l'Union européenne en Algérie

https://eeas.europa.eu/delegations/algeria_fr

Les sites Web Jumelage de l'Union européenne

https://ec.europa.eu/europeaid/tags/twinning_fr

 Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association  



www.p3a-algerie.org



P3A



LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL EN ALGERIE

Janvier 2018

Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association Algérie - UE

Programme géré par le Ministère du Commerce et financé par l'Union européenne



Qu'est-ce que le Jumelage ?

Il s'agit d'un instrument de coopération régi par le « **manuel commun de jumelage** » entre une administration publique d'un pays bénéficiaire et son homologue d'un ou de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.

Il a pour but de moderniser l'administration publique dans le pays bénéficiaire par le biais de formations, de réorganisations, ainsi que de rédaction de lois et réglementations sur la base de l'acquis de l'Union européenne.

Les projets de jumelage sont financés par l'Union européenne. Le pays bénéficiaire y contribue par le biais de ses ressources humaines, de locaux à usage de bureaux, de salles de formations / Conférences...

Conception et mise en œuvre d'un projet de jumelage :

A partir d'un domaine de coopération prévu par l'Accord d'Association, une administration algérienne peut bénéficier de l'appui d'une institution d'un État membre de l'UE pour améliorer ou moderniser ses lois et sa réglementation ainsi que son organisation.

La méthodologie de mise en œuvre d'un projet de jumelage s'appuie sur l'élaboration d'une fiche de projet, dans laquelle sont définis les résultats à atteindre.

La rédaction du contrat et du plan de travail doit être effectuée conjointement par l'Etat membre (EM) et le pays bénéficiaire, lesquels s'engagent à travailler ensemble sur des résultats à atteindre définis en commun, mesurables et précis.

Le dispositif consiste à détacher dans le pays bénéficiaire un Conseiller Résident de Jumelage (CRJ) pour toute la durée du projet afin d'organiser des missions à court terme de fonctionnaires des administrations publiques de l'Etat membre de l'Union européenne.

La propriété unique et finale des résultats du jumelage revient au pays bénéficiaire auquel il permet d'assurer la pérennité du projet.



Le P3A, gestionnaire des projets de jumelage en Algérie

Les acteurs principaux du jumelage institutionnel

L'Unité de Gestion du Programme (UGP)

- Rattachée au Ministère du Commerce algérien, cette unité est dédiée à la coordination et à la gestion des opérations de jumelage et TAIEX
- Assiste l'administration algérienne dans toutes les phases de la préparation du jumelage ;
- Constitue le point central de communication entre la délégation de l'Union européenne, les Points de Contact Nationaux des Etats Membres de l'UE et les administrations bénéficiaires en Algérie.

Les Points de Contact Nationaux :

- Coordonnent toutes les activités de jumelage et d'autres instruments dans chacun des 28 États membres de l'Union européenne ;
- Transmettent les informations aux administrations et institutions publiques des EM et leur fournissent des conseils sur le développement des projets de jumelage ;
- Reçoivent les appels à propositions pour les projets de jumelage et les transmettent aux administrations concernées ;
- Soumettent les propositions à l'UGP.

Chefs de projet (CP)

- Fonctionnaires de haut rang pouvant agir au niveau approprié ;
- En poste dans leurs administrations et consacrant une partie de leur temps à superviser et coordonner les activités du projet ;

Le CP de l'EM devra consacrer au projet un minimum de 3 jours par mois, comprenant une visite sur le terrain tous les trimestres.

Conseiller Résident de Jumelage (CRJ)

Fonctionnaire ou équivalent d'un EM détaché dans l'administration bénéficiaire en Algérie pendant toute la durée du jumelage, il/elle :

- fournit des avis techniques et assiste l'administration algérienne comme stipulé dans le plan de travail du projet de jumelage ;
- est responsable de la coordination et de la mise en œuvre quotidienne du projet de jumelage en Algérie.



Le rôle de l'UGP dans la gestion des jumelages institutionnels

Les missions de l'UGP dans le cadre du Jumelage :

- Appuyer la préparation et la gestion des projets de jumelage, selon les règles et procédures de l'UE ;
- Aider l'administration bénéficiaire (en particulier les ministères et autres institutions publiques) et les parties concernées à appréhender et participer pleinement à l'instrument Jumelage ;
- Appuyer les points focaux au sein des ministères et autres institutions publiques dans le cadre de l'identification, de la planification, du lancement et de la coordination des projets de jumelage ;
- Suivre et soutenir les projets de jumelage en cours ;
- Sensibiliser l'opinion publique à l'assistance de l'UE sous la forme de projets de jumelage.

Jumelage en Algérie

Depuis la mise en place du P3A en 2009, **37 projets de jumelage** ont été initiés et ont permis à plusieurs secteurs tels que le commerce, l'Industrie, les finances, l'artisanat, l'eau, les transports, la justice, la solidarité ...etc, de bénéficier de l'expertise offerte par non moins 10 états membres de l'Union européenne (France, Allemagne, Italie, Portugal, Espagne, Autriche, Belgique...)

P3A I - Jumelages Clôturés

Cinq jumelages ont été réalisés au titre du P3A I (2008 - 2011) en appui aux secteurs ci-dessous :

- Impôts - Infrastructures Qualité - Ressources en Eau (Qualité de l'Eau) - Artisanat - Commerce (Concurrence)

P3A II -Jumelages clôturés

Neuf (9) jumelages ont été mis en œuvre et clôturés en 2016, au titre du P3A II (2011 - 2014) :

Renforcement des capacités du Centre National de Recherche pour le développement de la Pêche et de l'Aquaculture CNRDPA

Appui au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour le développement de l'Observatoire des filières agroalimentaires au sein de l'INRAA

Renforcement du Dispositif Algérien d'Accréditation « ALGERAC »

Appui à la Direction de l'Aviation Civile et de la Météorologie (DACM) du Ministère des Transports pour le renforcement de son rôle dans le domaine de la sécurité aérienne